

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 8 juillet 2022

N° CP-2022-7-2-4

N° applicatif 3860

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Service tourisme et montagne

Service consulté

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET AUX ANIMATIONS TOURISTIQUES

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace a réceptionné des demandes de subventions dans le cadre des dispositifs de soutien aux organismes et aux animations touristiques de la part :

- de Clévacances Alsace, pour son fonctionnement 2022,
- du Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin, pour son fonctionnement 2022,
- de l'Association des Gîtes de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin, pour son fonctionnement 2022,
- de la Ronde des Fêtes, pour son fonctionnement 2022,
- de la Fédération des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige, pour son fonctionnement 2022,
- du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour le fonctionnement de la Navette des Crêtes 2022.

Le présent rapport propose à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement pour un total de 81 000 € comme suit :

- 30 000 € à Clévacances Alsace,
- 15 000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin,
- 15 000 € à l'Association des Gîtes de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin,
- 6 000 € à la Ronde des Fêtes,
- 1 000 € à la Fédération des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige,
- 14 000 € au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Le soutien à ces organismes permet de marquer l'appui de la collectivité aux partenaires qui œuvrent au développement touristique de l'Alsace, par la qualification de l'offre d'hébergement et des communes touristiques ainsi qu'à l'organisation de fêtes traditionnelles alsaciennes.

De plus, la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace à la circulation de la Navette des Crêtes est un marqueur de sa volonté de soutenir les acteurs dans l'organisation d'une mobilité maîtrisée, qui répond aux objectifs de réduction des nuisances des véhicules individuels et la gestion des surfréquentations ponctuelles.

1. Clévacances Alsace

1.1. L'association

Clévacances France est une association nationale qui assure la promotion et la commercialisation de locations saisonnières. Elle délivre une notation aux logements proposés à la location par ses adhérents et leur donne des conseils.

Le label Clévacances compte plus de 11 000 locations-gîtes et 2 000 chambres d'hôtes ; ce qui représente en 2022 plus de 10 000 propriétaires en France.

L'association Clévacances Haut-Rhin avait été créée en 2008, pour représenter la Fédération nationale. Dans le Bas-Rhin, le label Clévacances était géré par l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin. Du fait de la création d'Alsace Destination Tourisme, l'association Clévacances a souhaité n'avoir également qu'une seule entité, en élargissant l'objet de l'association haut-rhinoise au périmètre alsacien et en l'ouvrant aux adhérents bas-rhinois. L'association Clévacances Alsace a ainsi vu le jour en janvier 2019.

Elle gère désormais le label Clévacances pour l'Alsace, qui compte à ce jour 226 propriétaires offrant 287 meublés, 33 chambres d'hôtes et de nouveaux hébergements : 10 hébergements insolites (roulotte, cabane, etc.) et 4 habitats légers de loisirs (dans les campings). Clévacances Alsace a aussi un partenariat avec une agence immobilière qui gère 8 biens.

En 2020 et 2021, du fait de la crise sanitaire, les parcs locatifs national et alsacien se sont érodés (perte d'une cinquantaine de propriétaires pour l'Alsace). En effet, la situation a incité certains propriétaires âgés à arrêter et d'autres à louer leur hébergement à l'année. Afin de rassurer les hébergeurs et d'accueillir leurs clients en sérénité, Clévacances avait mis en place un protocole sanitaire, ainsi que des formations.

En ce début d'année 2022, certains propriétaires qui étaient passés en location à l'année reviennent à la location saisonnière. De plus, on assiste à une montée en gamme : les nouveaux hébergements sont plus qualitatifs et offrent de nouveaux services, comme des espaces bien-être, afin de répondre aux nouvelles attentes des clients.

L'association a un rôle important de conseil auprès des hébergeurs que ce soit dans la promotion et la commercialisation de leur hébergement, mais aussi dans le développement de l'aspect qualitatif de leur offre.

La politique de Clévacances est d'offrir des hébergements de qualité, qui répondent aux attentes des clients. Par exemple, en 2021, Clévacances a lancé une démarche de fidélisation des propriétaires avec des offres préférentielles négociées auprès d'entreprises alsaciennes pour améliorer la qualité de leur hébergement (photos, énergies, espaces verts, aménagement d'intérieur, etc.).

De plus, des journées d'information et des webinaires ont été organisés sur les thématiques suivantes : les chèques vacances, la création de page Facebook, la réservation en ligne, la configuration des tarifs.

Des visites de contrôle sont aussi effectuées tous les quatre ans, pour accompagner les propriétaires dans cette démarche qualitative.

Clévacances Alsace assure également le classement des meublés alsaciens, aux côtés de Gîtes de France, d'Alsace Destination Tourisme et d'organismes privés. En 2021, 329 hébergements ont ainsi été visités dans le cadre du label (101 visites) et du classement (228 visites).

L'association a aussi pour rôle la promotion de ces hébergements et leur commercialisation, à travers un site internet national (un nouveau site devrait voir le jour en 2022) et des réseaux sociaux alsaciens.

Pour 2022, l'association porte plusieurs actions de communication et de partenariat :

- Travail de promotion avec Alsace Destination Tourisme et avec des bloggeurs pour alimenter ses réseaux sociaux.
- Partenariats avec des conciergeries et sociétés de nettoyages pour ses adhérents.
- Proposition de formations complémentaires, payantes, par des professionnels.
- Continuer le démarchage des comités d'entreprises pour élargir sa cible. Elle a, en effet, constaté qu'un certain nombre de commerciaux préféreraient l'hébergement en gîte plutôt qu'en hôtel. De plus, elles souhaitent développer des partenariats avec les comités d'entreprises pour leur proposer certaines offres familiales pour les vacances de leurs salariés.
- Prospection commerciale pour accroître le parc locatif, via des webinaires prospectifs, du démarchage téléphonique et du porte-à-porte.
- Organisation d'une journée portes-ouvertes dans ses locaux et dans les hébergements de certains propriétaires pour valoriser les atouts d'une labellisation auprès des porteurs de projets.
-

1.2. La demande de subvention

Pour 2022, l'association sollicite un soutien à son fonctionnement de 30 000 €, comme en 2021. Les années passées, la subvention était répartie entre les deux Départements (15 000 € chacun).

Ce montant est inscrit au budget de la Collectivité européenne d'Alsace. Son budget prévisionnel 2022, en pièce jointe, s'élève à 145 900 € (140 000 € en 2021).

Les recettes propres proviennent essentiellement des cotisations des adhérents. Les principales charges sont les frais de personnels et les charges courantes.

2. Gîtes de France du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin (plus connu sous l'appellation des Gîtes de France du Bas-Rhin) et l'association des Gîtes Ruraux de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin (plus connue sous l'appellation des Gîtes de France du Haut-Rhin ou de Haute-Alsace) sont les représentants locaux de la Fédération Nationale des Gîtes de France.

Leur mission première est de développer de l'hébergement en milieu rural, permettant ainsi de valoriser le patrimoine bâti, de dynamiser l'attractivité locale et de contribuer à la lutte contre la désertification rurale.

Les deux associations ont un rôle important de conseil auprès des hébergeurs, notamment dans le développement de l'aspect qualitatif de leur offre.

Des visites de contrôle sont aussi effectuées tous les cinq ans, pour accompagner les propriétaires dans cette démarche qualitative.

Elles assurent également le classement des meublés alsaciens, aux côtés de Clévacances, d'Alsace Destination Tourisme et d'organismes privés.

La commercialisation des offres est assurée pour chacune par une société, l'EURL Loisirs et Tourisme Vert en Alsace pour le Bas-Rhin et la SASU Destination Haute-Alsace pour le Haut-Rhin. La commercialisation ne peut pas être effectuée par une association. La séparation des activités et des comptabilités est un choix afin de ne pas contraindre leurs adhérents avec l'application de la TVA sur leurs cotisations.

Pour 2022, un travail va s'engager sur la mise en place d'un seul site Internet Gîtes de France Alsace en acquérant un outil spécifique et en démarrant une commercialisation commune (travail sur les offres et la réservation).

Gîtes de France est une marque bien présente sur le plan national. Le contexte de ces deux dernières années a incité les Français à voyager en France et à séjourner au vert. Les médias ont également apporté de la visibilité en communiquant sur cette tendance.

Les deux associations ont enregistré une baisse globale de fréquentation d'environ 40 % par rapport à 2019. Elles ont aussi perdu des adhérents, car certains exploitants âgés ont arrêté leur activité motivés par le contexte, d'autres ont vu leur activité baisser et ont préféré vendre et d'autres sont passés à la location à l'année pour avoir d'avantage de revenus.

Pour l'année 2021, les Gîtes de France 67 ont retrouvé un volume d'activité équivalent à 2019 et ce malgré un nombre moins important d'adhérents et une saison qui a démarré en juin. Gîtes de France 68 a aussi vu sa fréquentation atteindre le même niveau qu'en 2019, dès septembre 2021. Comme expliqué plus haut, ceci s'explique car les Français ont souhaité séjourner en France et dans des gîtes, du fait de la crise sanitaire.

2.1. Le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin

L'association gère 730 hébergements (gîtes, chambres d'hôtes, city break, campings, etc.) pour 600 propriétaires adhérents.

Les actions prévues en 2022 sont de relancer leurs missions principales qui ont été pénalisées par le confinement et les restrictions de déplacement : formation des propriétaires, classements, diffusion de supports de promotion, etc. La priorité est d'améliorer la visibilité des hébergements et du site internet pour favoriser la réservation en ligne.

2.2. L'association des Gîtes de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin

L'association gère plus de 700 structures (gîtes, chambres d'hôtes, citybreak, camping à la ferme, ...), pour 576 propriétaires adhérents.

L'association est engagée dans le tourisme durable et expérientiel via l'incitation des propriétaires à créer des Ecogites et des gîtes Panda (dans les Parcs Naturel Régionaux), à proposer des bornes pour voitures électriques et des hébergements insolites.

L'association lance régulièrement plusieurs campagnes de communication et de promotion. Elle a aussi intégré un lien sur son site Internet vers une société qui vend en ligne les offres des prestataires alsaciens d'activités touristiques.

Gîtes de France 68 embauche régulièrement des apprentis et bénéficie ainsi d'aides à l'apprentissage de la collectivité.

2.3. Les demandes de subvention

Pour 2022, les associations sollicitent chacune un soutien à leur fonctionnement de 15 000 €, comme en 2021. Les années passées, le montant des demandes de subvention était similaire et les associations étaient soutenues respectivement par le Département du Bas-Rhin et par le Département du Haut-Rhin.

Ces montants sont inscrits au budget 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les budgets prévisionnels 2022 (ci-joints) sont les suivants :

- pour l'association bas-rhinoise : 321 660 € (268 110 € en 2021).
- pour l'association haut-rhinoise : 318 000 € (276 586 € en 2021).

Les budgets 2021 étaient à la baisse car l'activité était réduite du fait de la crise (temps partiel notamment).

Les recettes propres proviennent essentiellement des cotisations des adhérents. Les principales charges sont les frais de personnels et les charges courantes.

Pour Gites de France 67, en plus de la subvention demandée à la Collectivité européenne d'Alsace, ils sollicitent 7 500 € auprès de la Chambre d'Agriculture de l'Alsace dans le cadre d'un conventionnement spécifique concernant le suivi des hébergements agro-touristiques et des fermes-auberges bas-rhinoises. En 2021, cette ligne budgétaire incluait les aides COVID de l'Etat et de la Sécurité Sociale Agricole.

3. La Ronde des Fêtes

3.1. L'association

Créée en 1982, la Ronde des Fêtes est une fédération qui comprend plus de cinquante associations adhérentes, réparties sur une cinquantaine de communes, pour la plupart dans le Haut-Rhin, mais aussi dans le Bas-Rhin et quelques-unes sur les territoires limitrophes.

L'association a un rôle de fédération et d'impulsion, faisant vivre des fêtes traditionnelles et des dynamiques locales, à travers les missions suivantes menées par un salarié :

- promotion des manifestations, grâce à plusieurs outils de communication (site Internet <https://www.rondedesfetes.fr/>, brochure, affiches, spots publicitaires, articles de presse, etc...), dans toute l'Alsace, la Suisse, l'Allemagne, le Territoire de Belfort,...
- mise à disposition de matériel ;
- services et conseils aux membres de la Ronde des Fêtes, dont l'organisation de colloques et de forums et l'édition d'un guide pratique.

En 2019, elle a fait la promotion de plus de 60 fêtes, qui ont accueilli de 400 à 500 000 visiteurs et ont fédéré plus de 500 associations. En 2020, une seule fête a eu lieu, sur 50 prévues, du fait de la crise sanitaire. En 2021, 18 fêtes ont pu se tenir à compter du mois d'août. En 2022, l'organisation de plus de 45 fêtes est prévue, ce qui rassure l'association, dans son rôle de soutien au bénévolat, indispensable pour maintenir les fêtes traditionnelles des villages. D'ailleurs, son colloque 2021 sur le thème suivant « un engagement social fort : être bénévole en 2021 » a connu du succès.

Voici quelques-unes des manifestations soutenues par l'association en 2022 : Ludo'Florie à Saint-Louis, le Corso Fleuri à Sélestat, la Fête de l'Amitié à Fessenheim, la Fête des Vins à Pfaffenheim, la Foire de la Route des Vins d'Alsace à Jungholtz, le Pfifferdaj à Ribeauvillé, les Médiévales à Rixheim, le Festi'Neuf à Village-Neuf, le Vélo Gourmand à Rouffach, plusieurs marchés de Noël, etc...

Concernant sa future stratégie de développement, la structure souhaite amplifier ses recherches d'adhérents dans le Bas-Rhin, afin d'avoir une répartition de fêtes sur toute l'Alsace. Elle doit également communiquer plus fortement auprès des médias bas-rhinois. En 2021, elle a amplifié sa communication vers les plus jeunes.

L'association s'engage dans des fêtes plus respectueuses de l'environnement et remplacera en 2022 ses 50 000 mètres linéaires de nappes de table plastique distribuées aux associations par des nappes en papier recyclable.

3.2. La demande de subvention

En 2019, le Département du Haut-Rhin a versé 3 150 € à l'association, dans la continuité des années passées. A cette somme, s'est rajouté en 2020 le fonds d'urgence pour les associations du Haut-Rhin de 4 600 €. L'association a donc perçu 7 750 € en 2020 du Département du Haut-Rhin.

Pour 2021, La Ronde des Fêtes avait sollicité un soutien de 8 000 € : la Collectivité européenne d'Alsace lui a attribué une aide de 7 750 €, afin de maintenir le même montant qu'en 2020 dans cette situation de crise. Son bilan 2020-2021 s'est finalement traduit par un solde positif, résultant principalement de la mise au chômage partiel de l'assistance salariée et du ralentissement de l'activité de l'association.

Pour 2022, l'association sollicite à nouveau 8 000 €, car elle souhaite dynamiser ses actions en renforçant la communication sur ses événements. Elle explique également que les charges courantes sont en augmentation proportionnellement à l'augmentation du coût de la vie. Elle n'augmentera cependant pas les cotisations de ses membres (associations et communes) pour les soutenir, d'où la demande plus élevée à la Collectivité européenne d'Alsace. Aucune autre collectivité n'est sollicitée, mise à part ses communes membres (voir le budget prévisionnel de l'association en pièce jointe).

Il est proposé de soutenir cette association à hauteur des crédits inscrits au Budget Primitif 2022 de la CeA soit 6 000 €.

4. La Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige

4.1. La Fédération

La Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige a pour mission principale le développement du tourisme au profit des communes de l'espace rural.

Créé en 1964, le label « Station Verte » est attribué à des communes touristiques dédiées à la nature, au ressourcement, à la valorisation des terroirs et aux activités de loisirs en tous genres.

21 communes alsaciennes bénéficient de ce label : Ribeauvillé-Hunawihr, Munster, Rouffach, Eguisheim, Soultzmatt-Wintzfelden, Morsbronn-les-bains, Niederbronn-les-Bains, Oberbronn, Lembach, Dossenheim-sur-Zinsel, La Petite-Pierre, Urmatt, Ottrott, Oberhaslach, Barr, le Hohwald, Saales, Wangenbourg-Engenthal, Kintzheim, Wasselonne, Chatenois.

4.2. La demande de subvention

Le budget prévisionnel 2022 de la Fédération s'établit à 603 900 € pour l'exercice 2022 (583 330 € en 2021).

Les actions prévues en 2022 concernent l'animation du réseau et l'organisation du congrès annuel (58 500 €), le développement et la démarche qualité (17 500 €) et des actions de promotion / communication (63 130 €). Les charges d'administration générale s'élèvent à 464 770 €.

Les recettes propres, provenant essentiellement des cotisations des communes, constituent près de 97 % du budget.

Le montant de la subvention annuelle sollicitée à ce titre auprès de la Collectivité européenne d'Alsace s'élève à 1 000 € pour l'année 2022, montant similaire aux années passées.

Il est inscrit au budget 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace.

5. La Navette des Crêtes

5.1. Retour sur les années précédentes

En circulation depuis 2001, la Navette des Crêtes constitue un produit touristique d'ensemble, combinant le transport en commun et la visite de la Grande Crête des Vosges. Elle s'inscrit dans un programme global de valorisation de la Route et des sentiers des Crêtes conduit par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) et destiné à créer une richesse économique pour les prestataires de la crête comme pour les vallées environnantes.

Ce projet, animé par le PNRBV, réunit en tant que partenaires et financeurs une dizaine d'intercommunalités alsaciennes et vosgiennes, ainsi que l'Etat, la Région Grand Est, le Département des Vosges et la Collectivité européenne d'Alsace. Alsace Destination Tourisme (ADT) est missionnée pour mettre en œuvre le plan de promotion et communication.

En 2020, la circulation de la navette a été annulée, car elle demandait une organisation technique difficile à mettre en œuvre en raison du protocole sanitaire alors en vigueur. Le PNRBV et ADT ont alors travaillé sur des « Micro-aventures by Navette des Crêtes ». Il s'agissait d'escapades comprenant le transport en autocar et une activité accompagnée, comme une randonnée thématique pédestre, à VTT, etc. En raison d'une mise en place en un temps très court, ces Micro-Aventures n'ont pas rencontré le succès escompté, avec une fréquentation faible.

En 2021, la Navette des Crêtes a repris du service et a circulé durant 30 jours, du 17 juillet au 15 août. 3 037 usagers ont été comptabilisés (- 10,5 % par rapport à 2019), pour des recettes de 14 179 € (+ 12,4 % par rapport à 2019).

Le budget de la Navette en 2021 s'est décliné comme suit :

Financeurs	Participation	Financeurs	Participation
Fonctionnement de la Navette		Communication	
Région Grand Est	50 735 €	Région Grand Est	15 000 €
Intercommunalités	50 000 €	ADT	6 250 €
Etat	25 000 €	Département 88	5 000 €
CeA	14 000 €	CeA	5 000 €
PNRBV	7 086 €		
Recettes	14 179 €		
TOTAL	161 000 €	TOTAL	31 250 €

Malgré un niveau de recettes élevé par rapport aux années précédentes, celles-ci ne sont pas suffisantes pour équilibrer les dépenses et surtout elles s'expliquent davantage par l'augmentation tarifaire (1 € sur tous les tarifs) que par une hausse de la fréquentation. L'attractivité de la Navette des Crêtes doit être accompagnée par une meilleure régulation des flux motorisés au niveau de la route sommitale.

Une enquête client a permis de récolter 279 questionnaires, les principaux résultats sont les suivants :

- 95 % sont de France, dont 46 % du Haut-Rhin, 19 % du Bas-Rhin, 10 % des Vosges et 24 % d'autres régions. Forte augmentation de la fréquentation des habitants des métropoles alsaciennes (Strasbourg et Mulhouse).
- 39 % ont emprunté la Navette 3 fois et plus dans la même journée.
- 82 % la trouvent pratique, 26 % n'ont pas de voiture, 60 % la prennent pour le respect de l'environnement, 40 % car c'est économique et 32 % car c'est un transport sûr.
- 65 % montent sur les crêtes pour voir les paysages, 79 % pour y effectuer une randonnée pédestre, 2,5 % pour y faire du vélo, 36 % pour manger dans une ferme auberge, 11 % pour passer une ou plusieurs nuits en montagne, 5,5 % pour profiter d'une activité loisirs.
- 67 % utilisent les trains en correspondance avec la Navette.
- Grande satisfaction concernant le dispositif, encore plus marquée chez les primo-utilisateurs, à mettre en relation avec les améliorations apportées en matière de cadencement, de la nouvelle desserte du Grand Ballon et de la cohérence des horaires de la Navette avec ceux des TER.
- Il reste toutefois des points à améliorer comme l'identification des points d'arrêts dans les vallées et sur la Route des Crêtes.

5.2. Sa circulation en 2022 – Demande de subvention de fonctionnement du PNRBV

La Navette des Crêtes doit circuler 30 jours du 17 juillet au 15 août 2022 inclus.

- Dessertes organisées par le PNRBV, similaires à 2021 :
 - Colmar – Kaysersberg – Lac Blanc
 - Thann – Cernay – Grand Ballon
 - Bollwiller – Guebwiller – Markstein
 - la navette sur la Route des Crêtes du Lac Blanc au Grand Ballon
- Dessertes organisées par la Région Grand Est :
 - Epinal – Gérardmer
 - Saint-Dié-des-Vosges – Gérardmer
 - Remiremont – Gérardmer – Munster

Ces dessertes connaissent des modifications car la Région Grand Est a établi un nouveau schéma de transport et l'ensemble des lignes convergent vers Gérardmer. De plus, la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a repris en main la gestion des transports interurbains de son territoire dont la ligne Saint-Dié – Plainfaing ; il n'y a donc plus de desserte du Valtin.

Les liaisons sont déterminées aux départs des gares TER et TGV, en fonction des horaires de trains.

Les tarifs ont été augmenté d'1 € en 2021, pour compenser l'actualisation annuelle du coût du transport. Les tarifs 2022 sont identiques à 2021 : pass journée groupe/famille (3-5 pers.) : 16 €, pass journée individuel : 7 €, ticket Route des Crêtes : 3 €.

Le budget prévisionnel de fonctionnement de la Navette pour les dessertes organisées par le PNRBV est le suivant :

Financeurs	Participation
Fonctionnement de la Navette	
Intercommunalités	55 000 €
Etat (FNADT)	25 000 €
Collectivité européenne d'Alsace	14 000 €
PNRBV	21 560 €
Recettes	10 000 €
TOTAL	125 560 €

Les intercommunalités participent à hauteur de 5 500 € chacune : Communautés de communes de la vallée de Kaysersberg, de la vallée de Munster, de la région de Guebwiller, de Thann – Cernay, de la porte des Vosges méridionales, de Gérardmer Hautes Vosges et Communautés d'agglomération de Colmar, d'Epinal, de Mulhouse et de Saint-Dié-des-Vosges.

La Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée par le PNRBV à hauteur de 14 000 €, au titre du soutien aux actions et animations touristiques, comme les années passées. Ce montant de 14 000 € est inscrit au budget 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les dessertes organisées par la Région Grand Est sont couvertes par son budget propre.

La Région Grand Est devrait reprendre l'organisation complète de la circulation de la Navette des Crêtes à partir de 2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 30 000 € à Clévacances Alsace, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2022 ; elle sera versée en deux fois : un acompte de 50 % dès signature de la convention par les parties et le versement du solde au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de 2021, conformément au règlement budgétaire ;
- d'approuver la convention de partenariat 2022, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Clévacances Alsace et de m'autoriser à la signer ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2022 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2021 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'Association des Gîtes de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2022 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2021 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 6 000 € à La Ronde des Fêtes pour son fonctionnement au titre de 2022 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2021 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 € à la Fédération des Stations vertes de Vacances et des Villages de Neige pour son fonctionnement au titre de 2022 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2021 ;
- de prélever les crédits correspondants sur l'imputation suivante : n° opération : P0590006 - chapitre : 65 - nature : 65748 - fonction : 633 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 14 000 € au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour le fonctionnement de la Navette des Crêtes 2022 ; elle sera versée en une seule fois au vu de la production d'un décompte financier de l'opération ;
- de prélever les crédits correspondants sur l'imputation suivante : n° opération : P0590001 - chapitre : 65 - nature : 657358 - fonction : 633 ;
- d'approuver la convention-cadre de partenariat « Navettes des Crêtes » 2022 jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY